

# RESOLUTION DE LA REUNION DU PERSONNEL DE L'EPS DE L'ELYSÉE DU 24 JANVIER 2023

A la présidente du Conseil d'État, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite

Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'établissement primaire et secondaire de l'Elysée - contraints ce lundi 23 janvier à la fermeture de l'établissement scolaire car 60 membres de son personnel étaient en grève - se sont réuni.e.s le 24 janvier.

Elles et ils ont pris acte des éléments suivants :

- Malgré qu'il se dise sensible au principe d'égalité, L'Etat de Vaud n'a plus, depuis de nombreuses années proposé de revalorisation salariale qu'aux classes de salaire 1-4 et propose un taux d'indexation de 1,4% très inégal face au taux offert par la majorité des autres Cantons suisses.
- L'augmentation des primes LAmal n'est pas reflétée par l'indice des prix à la consommation et cette exclusion minimise sérieusement l'évaluation de l'augmentation du coût de la vie.
- Nombreux sont les enseignants qui du fait de leur ancienneté ne reçoivent pas d'annuités, ne voient pas leur salaire adapté en fonction de l'IPC et subissent de fait une baisse de leur salaire.
- La mobilisation du 23 janvier 2023 a réuni plus de 60 grévistes à L'Elysée, plus de mille grévistes dans le secteur de l'enseignement et plusieurs milliers de personnes à la manifestation de fin de journée à Lausanne.

En connaissance de cause et en vertu de l'art. 25 de la LPers :

Art. 25 Adaptation de l'échelle

1 Le Conseil d'État **adapte** l'échelle des salaires au coût de la vie le 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée.

2 Après consultation des associations du personnel, le Conseil d'État peut décider d'adapter partiellement les salaires, de ne pas les adapter, de n'en adapter que certains ou d'octroyer un montant identique.

**La réunion du personnel de l'EPS de l'Elysée réitère ses demandes au Conseil d'État :**

- **Ouvrir sans délai des négociations avec les syndicats décidés à les tenir**
- **Annoncer avant le 31 janvier l'acceptation d'une amélioration de l'indexation prévue pour les salaires 2023.**

Sans réponse positive à ces deux requêtes, la réunion du personnel de l'établissement primaire et secondaire de l'Elysée décide de **participer à nouveau à la grève de la fonction publique le 31 janvier 2023**, de participer à la manifestation du même jour et de **poursuivre la mobilisation tant que des négociations ne seront pas ouvertes.**

Lausanne, le 24 janvier 2023.

Copies : FSF, SUD et SSP